

Ecole Nationale Supérieure de la Police

Charte du conseil scientifique



Préambule

La charte appliquée au Conseil scientifique de l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP) traduit les principes posés par la mise en place des nouvelles dispositions du décret n° 2012-1455 du 24 décembre 2012 modifiant le décret n° 88-379 du 20 avril 1988 portant organisation de l'École Nationale Supérieure de la Police.

Cet établissement public national à caractère administratif est désormais chargé d'une mission d'enseignement supérieur et de recherche.

Au-delà de l'acception traditionnelle sans cesse enrichie qui rattache la sécurité intérieure à la sécurité globale, les besoins en matière de recherche et de formation apparaissent de tous côtés pour le Policier.

Aussi, le Conseil scientifique de l'ENSP souhaite répondre aux attentes du citoyen en valorisant la recherche opérationnelle que l'on pourrait également qualifier de « recherches-actions » pour la Police nationale.

Destinées à renforcer la compréhension des évolutions sociétales, les initiatives portées par le Conseil scientifique doivent soutenir des champs d'investigation qui mettent l'accent sur l'acteur, la pluridisciplinarité des connaissances, le processus de travail dans la Police nationale, les processus d'interactions entre le décideur et l'opérateur, et ce dans les différentes échelles spatiales (locale, régionale, nationale et internationale) et temporelles (court, moyen, long terme), entre les diverses dimensions (humaine, sociale, politique et culturelle...). Les grandes orientations scientifiques pourront être développées dans un cadre national, voire international.

Présentation des orientations du Conseil Scientifique

En l'espace de quelques années, l'environnement humain s'est totalement modifié. Tous les systèmes sociaux, sociétaux, politiques, économiques, communicationnels, ont été remis en cause et livrent nos sociétés à une sensibilité croissante.

Dans la spirale du changement, l'insécurité est devenue une des préoccupations majeures de nos sociétés démocratiques et urbanisées. Les questions soulevées dans ce contexte relèvent de plusieurs disciplines académiques et scientifiques. Face à la petite et grande criminalité, à la violence et aux comportements incivils, aux vulnérabilités de certains sites, au détournement potentiel de certaines technologies et menaces sur les réseaux de communication, etc., le citoyen attend des policiers des actions rapides et des solutions concrètes.

Cette situation, propre à la plupart des pays développés, transforme la sécurité en enjeu démocratique primordial.

Les activités sécuritaires sont désormais entreprises par une multiplicité d'acteurs étatiques et non étatiques, localisés et spécialisés, qui, au final, apparaissent aussi comme des contributeurs à la sécurité à différents niveaux.

Or, ce processus de gestion a trois conséquences sur les relations entre l'Etat et le citoyen : la modification de la relation sociale, la réorganisation de l'autorité et un repositionnement de l'Etat comme « ordonnateur et coordinateur » dans le domaine de la sécurité.

Il en découle une série de questions relatives à plusieurs enjeux essentiels :

- Vers une coproduction de la sécurité
 - Que devons-nous attendre de l'État : une action, une garantie, une coordination ?
 - Pouvons-nous demander aux représentants des institutions de répondre à l'ensemble des problématiques ?
 - Comment intégrer les nouveaux acteurs de la sécurité ?
 - Quel positionnement du policier, son rôle et les moyens ?

- Le Policier dans un monde en perpétuelle évolution
 - Comment doit-il appréhender les nouvelles formes de menaces ?
 - Comment concilier la sécurité et l'immédiateté de l'information par les « réseaux sociaux » à l'heure du « personal média » ?
 - Doit-il investir dans tous les domaines des technologies de la sécurité ?
 - Comment préparer le policier lors des formations, initiale et continue, à faire face et à agir dans une telle complexité de situations ?

- La sécurité dans la Cité
 - Comment renforcer durablement le lien police – population et le rôle du citoyen dans la sécurité globale ?
 - Le policier peut-il se repositionner au quotidien dans une collectivité en mutation permanente ?
 - Dispose-t-il des outils nécessaires pour vivre une relation sociale ?
 - Quel est le rôle de la police dans la ville complexe ?
 - Quels usages et quelle organisation décisionnelle dans la ville dotée d'hyper capteurs ?

- Les difficultés croissantes de la prise de décision
 - Comment déterminer le bon positionnement des décideurs ?
 - Comment améliorer les conditions de la prise de décision ?
 - Comment « protéger la prise de décision » dans un monde résilient et complexe ?

Partant de ces interrogations, sur la base de la valorisation et de la capitalisation des savoirs enseignés à l'ENSP, l'orientation générale vise à favoriser la coopération entre différents champs disciplinaires par une méthodologie liant la recherche à l'action. Et s'il y a des aspects de fond qui doivent perdurer, il faut détecter les nouvelles méthodologies de management ; être réactif vis-à-vis des enjeux socio-économiques ; mener les réflexions aux frontières des connaissances actuelles ; encourager l'émergence de nouveaux secteurs d'investigation ; porter la recherche dans l'environnement le plus approprié possible aux acteurs. L'orientation de ces actions se situe à l'interface des sciences humaines et sociales et des autres grands champs scientifiques.

Outre la capitalisation et la production de connaissances, ces « recherches-actions » doivent être animées de quelques grandes ambitions :

- Valoriser les expériences professionnelles des policiers et produire un état de l'art basé sur les différents savoirs.
- Constituer une source d'inspiration pour la formation initiale et continue.
- Alimenter la réflexion des décideurs sur la politique publique de sécurité.
- Favoriser la circulation et la capitalisation des connaissances des policiers et des « bonnes pratiques », tant dans une perspective de réflexion que dans un cadre d'action.
- Développer l'anticipation par les regards croisés entre les cadres de la police et les experts scientifiques.
- Faire évoluer une éthique et une déontologie professionnelle de l'action.
- Renforcer le soutien à la performance dans le domaine de la sécurité tout en veillant scrupuleusement aux conditions de santé et de sécurité des personnels.

Le champ d'investigation représente un enjeu important pour la police nationale. Il vise à établir un contrat clair entre le citoyen et la police.

Investi de cette mission, le Conseil scientifique de l'ENSP aura à favoriser la coopération entre différents champs disciplinaires et à renforcer le continuum interactif réflexion/proposition/formation/action.

Le périmètre d'activité est celui du service public et les enjeux pour l'État font écho aux mutations de la société et à la place du policier dans la France d'aujourd'hui.

Cette charte est susceptible d'adaptations en fonction des attentes des différents acteurs.